

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIBER

Séance publique du 18 juillet 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 9 juillet 2025

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mme Sylvie STEINMETZ, Mme Martine BIRKEL, échevines,
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés : ///

No. : 05/2025-5

Approbation du nouveau logo de la Commune de Biber

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que le collège échevinal a proposé à l'agence de design et de communication « Creative Corner » de réinterpréter le blason de la commune afin de moderniser et d'uniformiser sa charte graphique ;

Considérant que le défi a consisté en la création d'un nouveau logo pour renforcer l'identité visuelle de la commune tout en conservant les éléments symboliques et traditionnels principaux des armoiries.

Vu la présentation détaillée lors de la séance du conseil communal du 4 juin 2025 par les responsables du projet ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins a retenu la troisième variante proposée ;

Entendu le bourgmestre rappelant que le blason officiel de la commune, tel qu'il a été publié au mémorial reste en vigueur ;

Après délibération

DECIDE A SIX VOIX OUI ET TROIS VOIX NON

d'approuver le nouveau logo de la Commune de Biber tel qu'illustré ci-dessous :

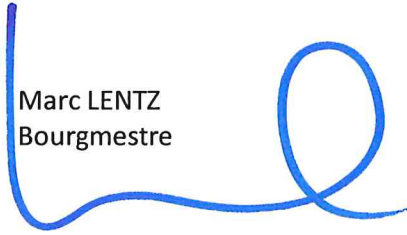


Gemeng
BIWER

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biver, le 6 août 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line at the bottom, and a large loop on the right.

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

A handwritten signature in blue ink, appearing as a series of connected, somewhat abstract strokes.